

VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 2 mars 2026
<u>Date de convocation</u> 24 février 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 2 Votants : 29 <u>Vote</u> Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 9 - MARS 2026	Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNEHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : LECERF Lionel (pouvoir à LEDENTU Sébastien) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à Hubert CHAILLOU) ; RÉMOND Jean-Christophe. <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; TÉRÉSA Isabelle.
2026-021	Budget principal – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5 ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 novembre 2025 concernant la clôture du budget annexe « Musées » au 31 décembre 2025 et le transfert au 1^{er} janvier 2026 de ses résultats au budget principal ;
Considérant qu'il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice 2025 au budget 2026 ;
Considérant qu'il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice 2025 au budget 2026 du budget principal ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 10 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'affecter au budget 2026 les résultats de l'exercice 2025, comme suit :

- Sur le compte 001 (déficit) : 228 659,53 €
- Sur le compte 1068 : 767 422,44 €
- Sur le compte 002 : 1 294 850,61 €

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 2 mars 2026
<u>Date de convocation</u> 24 février 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 2 Votants : 29 <u>Vote</u> Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 9 – MARS 2026	Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : LECERF Lionel (pouvoir à LEDENTU Sébastien) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à Hubert CHAILLOU) ; RÉMOND Jean-Christophe. <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; TÉRÉSA Isabelle.

2026-022	Budget annexe « Musées » – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5 ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 novembre 2025 concernant la clôture du budget annexe « Musées » au 31 décembre 2025 et le transfert au 1^{er} janvier 2026 de ses résultats au budget principal ;
Considérant qu'il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice 2025 au budget 2026 ;
Considérant qu'il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice 2025 au budget 2026 du budget principal ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 10 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'affecter au budget principal 2026 le résultat d'investissement de l'exercice 2025 du budget annexe « Musées », comme suit :

- Sur le compte 001 (excédent) : 20 753,62 €

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 2 mars 2026
<u>Date de convocation</u> 24 février 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 2 Votants : 29 <u>Vote</u> Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 9 – MARS 2026	Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : LECERF Lionel (pouvoir à LEDENTU Sébastien) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à Hubert CHAILLOU) ; RÉMOND Jean-Christophe. <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; TÉRÉSA Isabelle.

2026-023	Budget annexe « Petite enfance » – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5 ;
Considérant qu'il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice 2025 au budget 2026 ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 10 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 :

D'affecter au budget 2026 les résultats de l'exercice 2025, comme suit :

- sur le compte 001 (excédent) : 23 374,92 €

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 2 mars 2026
---	--

Date de convocation
24 février 2026

Conseillers
En exercice : 33
Présents : 27
Pouvoirs : 2
Votants : 29

Vote
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :
9 - MARS 2026

Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.

Présents : LEVEILLÉ Frédéric, *Maire* ; JIDOUARD Philippe, *1^{er} adjoint* ; BENOIST Danièle, *2^{ème} adjointe* ; LASNE Hervé, *3^{ème} adjoint* ; MICHEL Clothilde, *4^{ème} adjointe* ; JOUADÉ Yannick, *5^{ème} adjoint* ; BELHACHE Alexandra, *6^{ème} adjointe* ; LADAME Julian, *7^{ème} adjoint* ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques.

Excusés : LECERF Lionel (pouvoir à LEDENTU Sébastien) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à Hubert CHAILLOU) ; RÉMOND Jean-Christophe.

Absents : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; TÉRÉSA Isabelle.

2026-024	Budget annexe « Quai des Arts » – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025
-----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2311-5 ;
Considérant qu'il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice 2025 au budget 2026 ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 10 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De procéder à l'affectation du résultat conformément au tableau ci-dessous :

AFFECTATION DU RESULTAT 2025	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre (recettes)	22 618,49
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisé	0,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	0,00

Article 2

D'affecter au budget 2026 les résultats de l'exercice 2025 selon la répartition suivante :

- Sur le compte 001 (excédent) : 22 618,49 €

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 2 mars 2026
<u>Date de convocation</u> 24 février 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 28 Pouvoirs : 2 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 9 - MARS 2026	Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAQUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : LECERF Lionel (pouvoir à LEDENTU Sébastien) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à Hubert CHAILLOU). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; TÉRÉSA Isabelle.
2026-025	Modification d'une autorisation de programme - Quartier Vallée d'Auge (NPRU)

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu l'instruction codificatrice M57 ;
Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le conseil communautaire le 4 décembre 2023
Considérant l'inscription du projet NPRU Quartier Vallée d'Auge au programme pluriannuel d'investissement et son étalement dans le temps ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 en date du 10 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De modifier l'autorisation de programme consacrée au projet NPRU du quartier Vallée d'Auge à Argentan selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après :

nom du programme :		303_NPRU Quartier Vallée d'Auge			
budget de rattachement :		budget principal			
année de création du programme :		2024	durée de vie prévisionnelle : 4		
<u>plan de financement prévisionnel du projet :</u>					
dépenses prévisionnelles :		1 000 000 €			
FCTVA :		164 040 €			
subventions attendues :		225 000 €			
autofinancement :		610 960 €			
montant de l'autorisation de programme :		1 000 000 €			
<u>montant de l'autorisation de programme :</u>					
exercice		2024	2025	2026	2027
crédits de paiement		- €	10 000 €	400 000 €	590 000 €
crédits de paiement ajusté		- €	- €	530 000 €	470 000 €

Article 2

D'autoriser le Maire à engager la Ville à concurrence de 1 000 000 € au titre de la mise en œuvre de ce programme.

Article 3

De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME

A black ink signature, appearing to be 'Julian Ladame', written in a cursive style.

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

A blue ink signature, appearing to be 'Frédéric Leveillé', written in a cursive style.

VILLE D'ARGENTAN — Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 2 mars 2026
<u>Date de convocation</u> 24 février 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 28 Pouvoirs : 2 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 9 – MARS 2026	Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : LECERF Lionel (pouvoir à LEDENTU Sébastien) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à Hubert CHAILLOU). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; TÉRÉSA Isabelle.

2026-026	Modification d'une autorisation de programme - Projet de réaménagement de l'ancienne école Fernand Léger/Espace Jean Moulin (archives et microfolies)
----------	--

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu l'instruction codificatrice M57 ;
Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le conseil communautaire le 4 décembre 2023 ;
Vu la délibération municipale n°D21-157 du 17 décembre 2021 ouvrant une autorisation de programme pour le projet de réaménagement de l'école Fernand Léger (archives et microfolies) ;
Considérant l'évolution du projet de réaménagement de l'école Fernand Léger (archives et microfolies) quant aux travaux à réaliser, aux équipements à mettre en place, aux financements attendus, au calendrier de réalisation ;
Considérant l'avis favorable de la commission n°4 en date du 10 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De modifier l'autorisation de programme consacrée au réaménagement de l'école Fernand Léger (archives et microfolies) selon les caractéristiques suivantes :

nom du programme :	203_réaménagement de l'espace Jean Moulin (archives et microfolie)		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2022	durée de vie prévisionnelle :	5

plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles :	2 135 125 €
autofinancement :	1 354 869 €
FCTVA :	350 246 €
subventions attendues ou sollicitées :	430 010 €

montant de l'autorisation de programme :	2 135 125 €
--	-------------

montant de l'autorisation de programme :

exercice	2022	2023	2024	2025	2026
crédits de paiement	38 382 €	134 877 €	34 844 €	1 237 208 €	689 814 €
crédits de paiement ajustés	38 382 €	134 877 €	34 844 €	970 934 €	956 088 €

Article 2

D'autoriser le Maire à engager la Ville à concurrence de 2 135 125 € au titre de la mise en œuvre de ce programme.

Article 3

De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 2 mars 2026
<u>Date de convocation</u> 24 février 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 28 Pouvoirs : 2 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 9 – MARS 2026	Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : LECERF Lionel (pouvoir à LEDENTU Sébastien) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à Hubert CHAILLOU). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; TÉRÉSA Isabelle.

2026-027	Modification d'une autorisation de programme – Création d'un centre de tir
-----------------	---

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu l'instruction codificatrice M57 ;
Vu la délibération municipale n° 2023-036 du 11 avril 2023 ouvrant une autorisation de programme pour le projet de création d'un centre de tir ;
Considérant l'inscription du projet de création d'un centre de tir au programme pluriannuel d'investissement et son étalement dans le temps ;
Considérant l'évolution du projet de création du centre de tir à Argentan quant aux travaux à réaliser et au calendrier de réalisation ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 10 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De modifier l'autorisation de programme consacré à la création d'un centre de tir selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après :

nom du programme :	206_centre de tir		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2023	durée de vie prévisionnelle :	3

plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles :	6 027 647 €
autofinancement :	1 623 906 €
FCTVA :	968 472 €
subventions attendues :	3 455 143 €

montant de l'autorisation de programme :	6 047 521 €
montant de l'autorisation de programme ajusté :	6 027 647 €

montant de l'autorisation de programme :

exercice	2023	2024	2025
crédits de paiement	3 730 875 €	2 166 646 €	150 000 €
crédits de paiement ajusté	3 730 875 €	2 166 646 €	130 126 €

Article 2

D'autoriser le Maire à engager la Ville à concurrence de 6 027 647 € au titre de la mise en œuvre de ce programme.

Article 3

De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 2 mars 2026
<u>Date de convocation</u> 24 février 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 28 Pouvoirs : 2 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 9 - MARS 2026	Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNEHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : LECERF Lionel (pouvoir à LEDENTU Sébastien) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à Hubert CHAILLOU). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; TÉRÉSA Isabelle.

2026-028	Modification d'une autorisation de programme - Projet immobilier administration partagée (espace Fontaine)
-----------------	---

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu l'instruction codificatrice M57 ;
Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le conseil communautaire le 4 décembre 2023 ;
VU la délibération municipale n°D21-157bis du 17 décembre 2021 ouvrant une autorisation de programme pour le projet immobilier administration partagée (espace fontaine) ;
Considérant l'évolution du projet immobilier administration partagée (espace fontaine) quant aux travaux à réaliser et au calendrier de réalisation ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 en date du 10 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De modifier l'autorisation de programme consacrée au projet immobilier administration partagée (espace fontaine) selon les caractéristiques suivantes :

nom du programme :	219_projet d'aménagement de l'espace fontaine dans le cadre des projets immobiliers pour l'administration partagée		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2022	durée de vie prévisionnelle :	6
		durée de vie ajustée :	7

plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles :	1 050 000 €
autofinancement :	660 553 €
FCTVA :	172 242 €
subventions attendues ou sollicitées :	217 205 €

montant de l'autorisation de programme :	1 050 000 €
--	-------------

montant de l'autorisation de programme :

exercice	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
crédits de paiement	15 455 €	67 122 €	16 429 €	4 500 €	470 997 €	475 497 €	
crédits de paiement ajustés	15 455 €	67 122 €	16 429 €	1 993 €	- €	473 497 €	475 504 €

Article 2

D'autoriser le Maire à engager la Ville à concurrence de 1 050 000 € au titre de la mise en œuvre de ce programme.

Article 3

De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN — Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 2 mars 2026
<u>Date de convocation</u> 24 février 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 28 Pouvoirs : 2 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 9 – MARS 2026	Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : LECERF Lionel (pouvoir à LEDENTU Sébastien) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à Hubert CHAILLOU). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; TÉRÉSA Isabelle.

2026-029	Modification d'une autorisation de programme - Réaménagement du quartier des Trois-Croix
-----------------	---

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu l'instruction codificatrice M57 ;
Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le conseil communautaire le 4 décembre 2023 ;
Considérant l'inscription du projet de création d'un centre de tir au programme pluriannuel d'investissement et son étalement dans le temps ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 en date du 10 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De modifier l'autorisation de programme consacrée au projet de réaménagement du quartier des Trois-Croix selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après :

nom du programme :	307_Quartier des Trois Croix		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2024	durée de vie prévisionnelle :	3

plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles :	1 246 816 €
FCTVA :	204 528 €
subventions attendues :	
autofinancement :	1 042 288 €

montant de l'autorisation de programme :	1 246 816 €
--	-------------

montant de l'autorisation de programme :

exercice	2024	2025	2026
crédits de paiement	5 616 €	579 384 €	1 235 000 €
crédits de paiement ajustés	5 616 €	571 200 €	670 000 €

Article 2

D'autoriser le Maire à engager la Ville à concurrence de 1 246 816 € au titre de la mise en œuvre de ce programme.

Article 3

De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN — Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 2 mars 2026
<u>Date de convocation</u> 24 février 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 28 Pouvoirs : 2 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 9 - MARS 2026	Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : LECERF Lionel (pouvoir à LEDENTU Sébastien) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à Hubert CHAILLOU). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; TÉRÉSA Isabelle.
2026-030	Modification d'une autorisation de programme - Travaux terrains engazonnés du Stade Gérard Saint

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu l'instruction codificatrice M57 ;
Considérant l'inscription du projet des travaux de terrains engazonnés du Stade Gérard Saint au programme pluriannuel d'investissement et son étalement dans le temps ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 10 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De modifier l'autorisation de programme consacrée au projet des travaux de terrains engazonnés du Stade Gérard Saint selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après :

nom du programme :	212_Travaux de terrains engazonnés du Stade Gérard Saint		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2024	durée de vie prévisionnelle :	3
		durée de vie prévisionnelle ajustée :	4

plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles :	312 941 €
FCTVA :	51 335 €
subventions attendues et/ou sollicitées :	53 000 €
autofinancement :	208 606 €

montant de l'autorisation de programme :	312 941 €
--	-----------

montant de l'autorisation de programme :

exercice	2024	2025	2026	2027
crédits de paiement	19 941 €	138 000 €	155 000 €	
crédits de paiement ajusté	19 941 €	137 736 €	- €	155 264 €

Article 2

D'autoriser le Maire à engager la Ville à concurrence de 312 941 € au titre de la mise en œuvre de ce programme.

Article 3

De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 2 mars 2026
<u>Date de convocation</u> 24 février 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 28 Pouvoirs : 2 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 2 Publication le : 9 - MARS 2026	Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : LECERF Lionel (pouvoir à LEDENTU Sébastien) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à Hubert CHAILLOU). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; TÉRÉSA Isabelle.

2026-031	Adoption de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI)
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;
Considérant l'importance de mettre en place une gestion pluriannuelle des investissements ;
Considérant l'avis favorable de la commission n°4 du 10 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) pour la période 2024-2028, joint à la présente délibération.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourcs citoyen » accessible via le site internet www.telerecourcs.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN
PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT

Mise à jour le :
06/02/2026

Caractéristiques de l'opération			Dépenses						Recettes			
N° opération	Gestionnaire	Nom du projet	Montant Opération	BP 2024	BP 2025	2026	2027	2028	BP 2025	2026	2027	2028
101	BAT	Gros entretien de bâtiments et infrastructures		300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €			
102	SDP	Gros entretien parcs, jardins, aires de jeux		195 000,00 €	135 000,00 €	120 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €			
103	SDP?	Gros entretien voirie (voirie, trottoirs, parkings, toilettes publiques...)		80 000,00 €	203 180,67 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	95 000,00 €			
104	SDP/SMU/GAR	Renouvellement matériel et mobilier		499 318,00 €	306 700,00 €	350 000,00 €	320 000,00 €	320 000,00 €	17 100,00 €			
105	BAT	Programmation de travaux d'accessibilité des ERP (AD/AP)		50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	15 340,50 €			
108	ING	OPAH et OPAH RU		80 000,00 €	90 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	0,00 €			
109	DACV	Numérisation patrimoine public		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €			
110	UCDD	Actions transitions et développement durable		80 000,00 €	60 000,00 €	50 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	0,00 €			
111	DPC	Budget Participatif		0,00 €	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €			
112	DACV	signalétique extérieure patrimoine public		20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €			
220	MUSE	Restauration d'œuvres - Musée		5 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €			
320	ARC	Restauration Archives				15 200,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €				
228	QDA	Renouvellement du parc technique		115 588,68 €	62 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €			
ENVELOPPES ANNUELLES				1 434 906,68 €	1 226 880,67 €	1 082 200,00 €	1 098 500,00 €	1 073 500,00 €	127 440,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
201	BAT	Hôtel de ville	300 000,00 €	0,00 €	20 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
203	BAT	Espace Jean Moulin - Archives et Microfolles (AP/CP)	2 135 125,00 €	115 000,00 €	1 237 208,00 €	956 088,00 €			240 805,00 €	300 196,00 €		
206	BAT	Centre de tir (AP/CP)	6 047 521,00 €	2 173 000,00 €	132 330,00 €				773 784,13 €	226 007,00 €		
210	ING	Gymnase Le Noir		0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €		0,00 €			
212	SPD	Stade Gérard-Saint	312 941,00 €	20 000,00 €	138 000,00 €	0,00 €	155 264,00 €		53 000,00 €	47 070,00 €		
219	BAT	Projet immobilier administration partagée (espace fontaine) -AP/CP	1 050 000,00 €	17 000,00 €	4 500,00 €	0,00 €	473 497,00 €	475 504,00 €	217 205,10 €	0,00 €		
225	BAT	Déconstruction andenne clinique		31 500,00 €	135 000,00 €	4 200,00 €			0,00 €			
230	BAT	Déconstruction école Anne Frank			15 000,00 €	150 000,00 €			0,00 €	12 000,00 €	48 000,00 €	
BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES				5 061 037,07 €	1 709 977,00 €	1 110 288,00 €	678 761,00 €	475 504,00 €	1 301 314,23 €	585 273,00 €	157 718,83 €	0,00 €
226		Equipement auditorium et musée numériques (Espace Jean Moulin)			20 000,00 €	3 000,00 €			10 000,00 €	0,00 €		
227	BAT	Sécurisation et restauration église St Martin		90 000,00 €	66 833,00 €	230 000,00 €						
303	TEC	Quartier Vallée d'Auge	1 000 000,00 €	40 000,00 €	10 000,00 €	530 000,00 €	470 000,00 €		75 000,00 €	134 241,00 €		229 613,00 €
307	TEC	Quartier des 3 croix	1 820 000,00 €	10 000,00 €	579 384,00 €	670 000,00 €			156 400,00 €	91 280,00 €		
308	SDP	Au fil de l'Orme		69 800,00 €	20 000,00 €	15 000,00 €			16 509,00 €			
309	ING	Action cœur de ville (acquisitions mobilières)		20 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	12 950,00 €			
		Action cœur de ville (fresques murales)		12 000,00 €	0,00 €				0,00 €			
		Action cœur de ville (études,...)		20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €			
310		Sinistre Grêle 2025			116 941,00 €	240 000,00 €						
313	DAG	Reprise de concession		30 000,00 €	24 300,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €			
316	CPI	Acquisition foncière ville		3 135,00 €	11 000,00 €	5 000,00 €			0,00 €			
317	DAG	Aménagement de l'espace France Service	240 000,00 €		0,00 €	15 000,00 €	120 000,00 €		60 000,00 €			
318	POL	Aquisition d'un système de vidéo surveillance pour le centre de détention d'Argentan	200 000,00 €		270 000,00 €	0,00 €			270 000,00 €			
319	SPD	Rénovation des sols terrains de tennis couverts			25 000,00 €	0,00 €			0,00 €			
321	FIN	Fonds de concours Argentan vers TAI			0,00 €	410 000,00 €			0,00 €			
	BAT	Aménagement cours végétalisées- Abeilles 2026 et centre de loisirs 2027	380 000,00 €		0,00 €	0,00 €	180 000,00 €		0,00 €			
VOIRIE ET AMENAGEMENTS URBAINS				394 935,00 €	1 243 458,00 €	2 198 000,00 €	870 000,00 €	100 000,00 €	600 859,00 €	225 521,00 €	0,00 €	229 613,00 €
TOTAL			0,00 €	6 890 878,75 €	4 174 315,67 €	4 390 488,00 €	2 647 261,00 €	1 649 004,00 €	2 029 613,73 €	810 794,00 €	157 718,83 €	229 613,00 €

VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 2 mars 2026
<u>Date de convocation</u> 24 février 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 28 Pouvoirs : 2 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 9 – MARS 2026	Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAoui Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : LECERF Lionel (pouvoir à LEDENTU Sébastien) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à Hubert CHAILLOU). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; TÉRÉSA Isabelle.

2026-032	Fongibilité des crédits
-----------------	--------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5217-10-6 ;
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023-094 du 2 octobre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir du 1^{er} janvier 2024 ;
Considérant la possibilité pour l'assemblée délibérante de déléguer à l'exécutif, à l'occasion du vote du budget, la possibilité de réaliser des virements de crédits entre chapitres au sein de la même section dans une limite ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 10 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (Fonctionnement et Investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

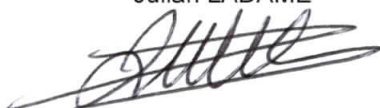
Article 2

De rappeler que chaque décision de virement de crédits de chapitre à chapitre fera l'objet d'une information à l'assemblée délibérante à l'occasion de la plus proche séance.

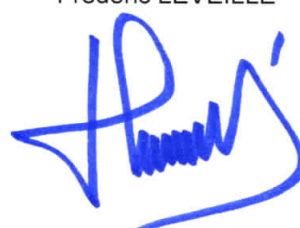
Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 2 mars 2026
<u>Date de convocation</u> 24 février 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 28 Pouvoirs : 2 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 9 - MARS 2026	Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNEHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : LECERF Lionel (pouvoir à LEDENTU Sébastien) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à Hubert CHAILLOU). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; TÉRÉSA Isabelle.

2026-033	Vote des taux des taxes directes locales pour 2026
-----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des impôts, notamment les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 10 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De voter la mise en recouvrement des contributions directes communales en retenant les taux nets suivants :

Taux de la Taxe Foncière Bâtie	46,43 %
Taux de la Taxe Foncière non Bâtie	47,36 %
Taux de la Taxe d'habitation	17,42 %

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 2 mars 2026
<u>Date de convocation</u> 24 février 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 28 Pouvoirs : 2 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 25 Contres : 2 Abstentions : 3 Publication le : 9 – MARS 2026	Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : LECERF Lionel (pouvoir à LEDENTU Sébastien) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à Hubert CHAILLOU). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; TÉRÉSA Isabelle.

2026-034	Budget principal – Adoption du budget primitif 2026
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 10 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des voix, décide :

Article 1

D'adopter le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2026, récapitulant les inscriptions suivantes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL GÉNÉRAL
DÉPENSES	7 386 089,65 €	23 260 597,21 €	30 646 686,86 €
RECETTES	7 386 089,65 €	23 260 597,21 €	30 646 686,86 €

Article 2

De dire que le présent budget est voté par chapitre en fonctionnement et par chapitre et opérations en investissement.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 2 mars 2026
<u>Date de convocation</u> 24 février 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 28 Pouvoirs : 2 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 9 - MARS 2026	Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNEHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : LECERF Lionel (pouvoir à LEDENTU Sébastien) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à Hubert CHAILLOU). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; TÉRÉSA Isabelle.

2026-035	Adoption du budget primitif 2026 – Budget annexe « Petite enfance »
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 10 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter le budget primitif du budget annexe « Petite enfance » pour l'exercice 2026, récapitulant les inscriptions suivantes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL GÉNÉRAL
DÉPENSES	23 601,92 €	1 607 447,00 €	1 631 048,92 €
RECETTES	23 601,92 €	1 607 447,00 €	1 631 048,92 €

Article 2

De dire que le présent budget est voté par chapitre.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 2 mars 2026
<u>Date de convocation</u> 24 février 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 28 Pouvoirs : 2 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 9 – MARS 2026	Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : LECERF Lionel (pouvoir à LEDENTU Sébastien) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à Hubert CHAILLOU). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; TÉRÉSA Isabelle.

2026-036	Adoption du budget primitif 2026 – Budget annexe « Quai des Arts »
-----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 10 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter le budget primitif du budget annexe « Quai des Arts » pour l'exercice 2026, récapitulant les inscriptions suivantes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL GÉNÉRAL
DÉPENSES	26 975,49 €	897 937,00 €	924 912,49 €
RECETTES	26 975,49 €	897 937,00 €	924 912,49 €

Article 2

De dire que le présent budget est voté par chapitre.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 2 mars 2026
<u>Date de convocation</u> 24 février 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 28 Pouvoirs : 2 Votants : 28 <u>Vote</u> Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 9 - MARS 2026	Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : LECERF Lionel (pouvoir à LEDENTU Sébastien) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à Hubert CHAILLOU). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; TÉRÉSA Isabelle. <u>N'ont pas pris part au vote</u> : CHOQUET Brigitte et THIERRY Anne-Charlotte

2026-037	Avis municipal sur le projet de vente par Orne Habitat de cinq logements sociaux situés dans le quartier des Peintres à Argentan
-----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;
Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment l'article L.443-7 ;
Considérant la demande présentée par Orne Habitat de pouvoir vendre cinq logements individuels de type 5, situés respectivement 1 et 6 rue de Fragonard, 1 et 16 rue Cézanne et 13 rue Degas, à Argentan ;
Considérant qu'un tel projet de cession de patrimoine est soumis à l'avis de la collectivité où sont implantés les logements considérés ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 10 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'émettre un avis favorable à la cession par Orne Habitat de cinq logements de type 5 situés 1 et 6 rue de Fragonard, 1 et 16 rue Cézanne et 13 rue Degas, à Argentan.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 2 mars 2026
---	--

Date de convocation
24 février 2026

Conseillers
En exercice : 33
Présents : 27
Pouvoirs : 2
Votants : 29

Vote
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

9 – MARS 2026

Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.

Présents : LEVEILLÉ Frédéric, *Maire* ; JIDOUARD Philippe, *1^{er} adjoint* ; BENOIST Danièle, *2^{ème} adjointe* ; LASNE Hervé, *3^{ème} adjoint* ; MICHEL Clothilde, *4^{ème} adjointe* ; JOUADÉ Yannick, *5^{ème} adjoint* ; BELHACHE Alexandra, *6^{ème} adjointe* ; LADAME Julian, *7^{ème} adjoint* ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques.

Excusés : CHOQUET Brigitte ; LECERF Lionel (pouvoir à LEDENTU Sébastien) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à Hubert CHAILLOU).

Absents : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; TÉRÉSA Isabelle.

2026-038	Groupement de commandes avec Terres d'Argentan Interco et le CCAS d'Argentan – Contrats de télécommunications
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;
Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 fixant les modalités de fonctionnement des groupements de commandes ;
Vu la délibération du conseil communautaire n° D22-174 ADM en date du 8 décembre 2022 portant adhésion de la communauté de communes Argentan Intercom à la centrale d'achat du GIP RESAH ;
Considérant le souhait de créer un groupement de commandes avec la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et le CCAS d'Argentan afin d'exécuter deux marchés proposés par la centrale d'achat du RESAH relatif aux systèmes d'information et de télécommunications ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 10 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De créer un groupement de commandes entre la communauté de communes Terres d'Argentan Interco, la ville d'Argentan et le CCAS d'Argentan pour l'exécution des contrats de télécommunications suivants proposés par la centrale d'achat du GIP RESAH :

- Marché « Services voix et données fixe » ;
- Marché « Services voix et données mobiles ».

Article 2

De désigner la communauté de communes Terres d'Argentan Interco, représentée par son Président, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, ayant pouvoir de signer les conventions d'adhésion aux contrats de télécommunications proposés par le RESAH, d'assurer l'exécution des contrats de télécommunications au nom des membres du groupement de commandes et de gérer les contentieux éventuels.

Article 3

D'approuver les termes de la convention de groupement de commandes avec la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et le CCAS d'Argentan.

Article 4

D'autoriser Monsieur Philippe JIDOUARD, 1^{er} adjoint au Maire, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents relatifs à ce dossier.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME

A black ink signature, appearing to be 'Julian Ladame', written in a cursive style.

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

A blue ink signature, appearing to be 'Frédéric Leveillé', written in a cursive style.

VILLE D'ARGENTAN — Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 2 mars 2026
<u>Date de convocation</u> 24 février 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 2 Votants : 29 <u>Vote</u> Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 9 - MARS 2026	Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNEHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : CHOQUET Brigitte ; LECERF Lionel (pouvoir à LEDENTU Sébastien) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à Hubert CHAILLOU). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; TÉRÉSA Isabelle.

2026-039	Lancement d'une enquête publique pour le déclassement d'une partie du domaine public communal située dans le quartier Saint-Michel-Vallée d'Auge de la ville d'Argentan
----------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2241-1 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L.2141-1 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L.134-1 et L.134-2, R.134-5 à R.134-7, R.134-17 à R.134-21 ;

Vu le code de de la voirie routière, notamment les articles L.141-3 et R.141-9 ;

Considérant le projet de réaménagement urbain du quartier Saint-Michel-Vallée d'Auge de la ville d'Argentan ;

Considérant que ce projet est accompagné par un nouveau découpage du foncier et une nouvelle répartition de l'assiette foncière entre les bailleurs sociaux (Orne Habitat et Logissia), la ville d'Argentan et la communauté de communes Terres d'Argentan Interco ;

Considérant que la nouvelle répartition modifie également le domaine public de la ville d'Argentan avec de nouvelles cessions et retrocessions ;

Considérant que ce projet a peu d'impact sur le stationnement restant disponible dans le quartier Saint-Michel-Vallée d'Auge et qu'il n'entrave pas la circulation et la sécurité des usagers ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 10 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver le lancement d'une enquête publique nécessaire au déclassement d'une partie du domaine public communal située dans le quartier Saint-Michel-Vallée d'Auge de la ville d'Argentan. Les dates et les modalités de l'enquête publique, ainsi que le nom du commissaire enquêteur seront précisés par arrêté du maire.

Article 2

De préciser que le déclassement, les cessions et les rétrocessions seront prononcés par délibération du conseil municipal à l'issue de l'enquête publique.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette enquête publique.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Julian Ladame', written over a horizontal line.

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Frédéric Leveillé', written over a horizontal line.

VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 2 mars 2026
---	--

Date de convocation
24 février 2026

Conseillers
En exercice : 33
Présents : 27
Pouvoirs : 2
Votants : 29

Vote
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :
9 – MARS 2026

Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.

Présents : LEVEILLÉ Frédéric, *Maire* ; JIDOUARD Philippe, *1^{er} adjoint* ; BENOIST Danièle, *2^{ème} adjointe* ; LASNE Hervé, *3^{ème} adjoint* ; MICHEL Clothilde, *4^{ème} adjointe* ; JOUADÉ Yannick, *5^{ème} adjoint* ; BELHACHE Alexandra, *6^{ème} adjointe* ; LADAME Julian, *7^{ème} adjoint* ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques.

Excusés : CHOQUET Brigitte ; LECERF Lionel (pouvoir à LEDENTU Sébastien) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à Hubert CHAILLOU).

Absents : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; TÉRÉSA Isabelle.

2026-040	Convention générale de mutualisation avec Terres d'Argentan Interco
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-4-1 et L.5214-16-1 ;
Vu le projet de convention (convention cadre et annexe technique et financière) ;
Considérant qu'il convient de remettre à jour annuellement la convention générale de mutualisation afin d'intégrer l'ensemble des évolutions de l'administration partagée ;
Considérant le projet d'administration partagée ;
Considérant l'avis favorable de la commission en date du 10 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver les termes du projet de convention liant la commune d'Argentan et Terres d'Argentan Interco.

Article 2

D'autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes.

Article 3

De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 2 mars 2026
---	--

Date de convocation
24 février 2026

Conseillers
En exercice : 33
Présents : 27
Pouvoirs : 2
Votants : 29

Vote
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :
9 – MARS 2026

Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.

Présents : LEVEILLÉ Frédéric, *Maire* ; JIDOUARD Philippe, *1^{er} adjoint* ; BENOIST Danièle, *2^{ème} adjointe* ; LASNE Hervé, *3^{ème} adjoint* ; MICHEL Clothilde, *4^{ème} adjointe* ; JOUADÉ Yannick, *5^{ème} adjoint* ; BELHACHE Alexandra, *6^{ème} adjointe* ; LADAME Julian, *7^{ème} adjoint* ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques.

Excusés : CHOQUET Brigitte ; LECERF Lionel (pouvoir à LEDENTU Sébastien) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à Hubert CHAILLOU).

Absents : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; TÉRÉSA Isabelle.

2026-041	Modification du tableau des effectifs
-----------------	--

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ;
Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux ;
Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte la réussite au concours d'un agent ;
Considérant l'avis de la commission n° 4 du 10 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De supprimer, à compter du 1^{er} mars 2026, un poste d'adjoint technique territorial à temps complet et de créer, à la même date, un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet.

Article 2

De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 2 mars 2026
<u>Date de convocation</u> 24 février 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 2 Votants : 29 <u>Vote</u> Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 9 – MARS 2026	Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : CHOQUET Brigitte ; LECERF Lionel (pouvoir à LEDENTU Sébastien) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à Hubert CHAILLOU). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; TÉRÉSA Isabelle.
2026-042	Convention pluriannuelle de partenariat avec l'Association Faune et Flore de l'Orne

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Considérant le courrier de l'Association Faune et Flore de l'Orne (AFFO), en date du 13 décembre 2024, faisant connaître le souhait de l'association de participer à la création d'une maison de la biodiversité et des transitions sur Argentan ;
Considérant les besoins de la collectivité pour animer et exposer au grand public la démarche de développement durable du territoire ;
Considérant l'importance départementale de l'AFFO sur les compétences d'animations et d'expertise en lien avec la biodiversité ;
Considérant la volonté de l'AFFO de trouver un local plus central sur le département ;
Considérant l'axe 3 de la stratégie biodiversité validé le 9 mai 2022 promouvant la sensibilisation de tous les publics à la protection de l'environnement ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 1 du 11 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De louer une partie de l'ex-Maison de la Dentelle, à savoir la salle « Aveugle » du rez-de-chaussée et tout le deuxième étage, et de mutualiser la salle d'exposition et la banque d'accueil avec toutes les structures à venir.

Article 2

De demander en contrepartie des charges, 6 animations nature annuelles, la tenue d'une exposition ou d'un stand lors de la fête des pâtures, et la tenue de la naturathèque.

Article 3

De conclure la convention à compter du 1^{er} avril 2026 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 mars 2029 au plus tard.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Clothilde MICHEL, 4^{ème} adjointe déléguée, à signer tout document relatif à ce dossier.

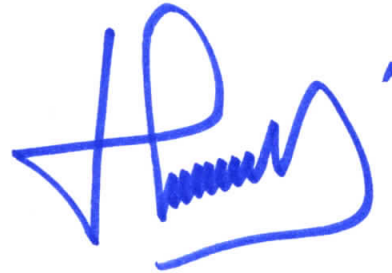
Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME

A black ink signature, appearing to be 'Julian Ladame', written in a cursive style.

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

A blue ink signature, appearing to be 'Frédéric Leveillé', written in a stylized, cursive manner.

VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 2 mars 2026
<u>Date de convocation</u> 24 février 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 2 Votants : 29 <u>Vote</u> Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 9 – MARS 2026	Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNEHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : CHOQUET Brigitte ; LECERF Lionel (pouvoir à LEDENTU Sébastien) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à Hubert CHAILLOU). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; TÉRÉSA Isabelle.

2026-043	Adhésion de la ville d'Argentan au Groupement de Défense Sanitaire de l'Orne (GDS) – Section apicole
-----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Considérant que la ville d'Argentan possède actuellement 3 ruches situées aux serres municipales de Coulandon ;
Considérant l'intérêt d'adhérer à la section apicole du GDS pour permettre à la collectivité d'être accompagnée dans la gestion de ses ruches ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 1 du 11 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'autoriser l'adhésion de la ville d'Argentan au Groupement de Défense Sanitaire de l'Orne, section apicole pour l'année 2026.

Article 2

De préciser que l'adhésion 2026 comprend un forfait élevage de 25 € et une cotisation à la ruche qui s'élève à 0,50 € jusqu'à 200 ruches (la collectivité possède actuellement 3 ruches) soit un total de 26,50 €.

Article 3

D'inscrire chaque année les crédits correspondant au budget (cotisation annuelle) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette adhésion.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 2 mars 2026
<u>Date de convocation</u> 24 février 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 2 Votants : 29 <u>Vote</u> Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 9 - MARS 2026	Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : CHOQUET Brigitte ; LECERF Lionel (pouvoir à LEDENTU Sébastien) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à Hubert CHAILLOU). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; TÉRÉSA Isabelle.
2026-044	Convention de mutualisation de moyens entre la ville d'Argentan et le Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Terres d'Argentan pour l'entretien des véhicules et les frais de carburant

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Considérant la volonté de mettre en place un partenariat entre la ville d'Argentan et le Syndicat mixte d'adduction d'eau potable (SMAEP) de Terres d'Argentan ;
Considérant le projet de convention relative à la mutualisation de moyens d'entretien des véhicules et des frais de carburant entre la ville d'Argentan et le SMAEP de Terres d'Argentan ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 1 du 11 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver les termes de la convention relative à la mutualisation de moyens concernant l'entretien des véhicules et les frais de carburant avec le Syndicat mixte d'adduction d'eau potable (SMAEP) de Terres d'Argentan pour la période du 1^{er} février au 31 décembre 2026.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN — Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 2 mars 2026
<u>Date de convocation</u> 24 février 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 2 Votants : 29 <u>Vote</u> Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 9 – MARS 2026	Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : CHOQUET Brigitte ; LECERF Lionel (pouvoir à LEDENTU Sébastien) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à Hubert CHAILLOU). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; TÉRÉSA Isabelle.
2026-045	Approbation d'une convention tripartite entre la Ville d'Argentan, Logissia et la Foncière de Normandie relative à l'acquisition et à la construction d'un local commercial dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain du quartier Saint Michel – Vallée d'Auge

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Considérant le Projet de Renouvellement Urbain du quartier Saint Michel – Vallée d'Auge ;
Considérant la nécessité de doter le quartier d'un commerce de proximité afin de renforcer l'attractivité et la qualité de vie des habitants ;
Considérant l'intérêt pour la Ville d'acquérir en indivision le local commercial construit par LOGISSIA ;
Considérant la participation financière de la Ville d'Argentan à hauteur de 159 100 € HT, correspondant à 30,07 % du bilan prévisionnel d'opération ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 3 du 11 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la convention tripartite entre LOGISSIA, la Ville d'Argentan et la Foncière de Normandie relative à l'acquisition et à la construction du local commercial situé îlot 3B dans le cadre du PRU Saint Michel – Vallée d'Auge.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

Article 3

De valider la participation financière de la Ville d'Argentan à hauteur de 30.07% du bilan prévisionnel d'opération, soit 159 100 € HT, montant qui sera ajusté en fin d'année de Garantie de Parfait Achèvement selon la clé de répartition convenue.

Article 4

De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Ville.

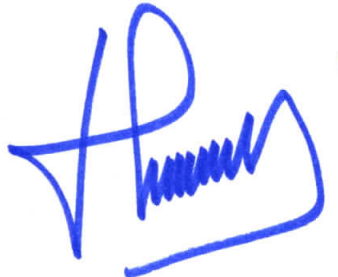
Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN — Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 2 mars 2026
<u>Date de convocation</u> 24 février 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 2 Votants : 29 <u>Vote</u> Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 9 – MARS 2026	Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : CHOQUET Brigitte ; LECERF Lionel (pouvoir à LEDENTU Sébastien) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à Hubert CHAILLOU). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; TÉRÉSA Isabelle.

2026-046	Approbation de la convention de cofinancement entre la Ville d'Argentan et la Foncière de Normandie pour l'acquisition du commerce de proximité du quartier Saint Michel – Vallée d'Auge
----------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Considérant le Projet de Renouvellement Urbain du quartier Saint Michel – Vallée d'Auge ;
Considérant la nécessité de doter le quartier d'un commerce de proximité ;
Considérant l'intérêt pour la Ville d'acquérir en indivision le local commercial construit par LOGISSIA ;
Considérant la répartition financière convenue entre les partenaires ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 3 du 11 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la convention de cofinancement entre la Ville d'Argentan et la Foncière de Normandie relative à l'acquisition du commerce de proximité du quartier Saint Michel – Vallée d'Auge.

Article 2

De valider la participation financière de la Ville d'Argentan à hauteur de 30,07 % du coût prévisionnel d'acquisition et de travaux, soit 159 100 € HT.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

Article 4

De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Ville.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME

A black ink signature, appearing to be 'Julian Ladame', written in a cursive style.

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

A blue ink signature, appearing to be 'Frédéric Leveillé', written in a cursive style.

VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 2 mars 2026
<u>Date de convocation</u> 24 février 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 2 Votants : 29 <u>Vote</u> Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 9 – MARS 2026	Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : CHOQUET Brigitte ; LECERF Lionel (pouvoir à LEDENTU Sébastien) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à Hubert CHAILLOU). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; TÉRÉSA Isabelle.

2026-047	Signature de la convention d'objectifs 2026 entre la ville d'Argentan et la Fédération Commerciale Artisanale et Industrielle d'Argentan
-----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la convention Action Cœur de Ville du 17 septembre 2018 cosignée par les 12 partenaires du programme ;
Vu l'avenant à la convention Action Cœur de Ville de validation du projet Action Cœur de Ville co-signée par les 12 partenaires du programme en date du 9 mars 2020 ;
Vu la délibération du conseil municipal n° 2025-045 du 24 mars 2025 relative à la convention d'objectifs 2025 avec la FCAI expirant au 31 décembre 2025 ;
Considérant l'axe 2 de l'avenant de la convention Action Cœur de Ville « Favoriser le développement, la promotion et l'animation commercial » ;
Considérant l'enjeu stratégique que constitue la redynamisation du commerce pour l'ensemble de la redynamisation du centre-ville ;
Considérant la nécessité de signer une nouvelle convention d'objectifs avec la FCAI pour l'année 2026 ;
Considérant l'avis favorable donné lors de la commission n° 3 du 11 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la convention d'objectifs 2026 entre la ville d'Argentan et la Fédération Commerciale Artisanale et Industrielle d'Argentan.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur Julian LADAME, 7ème adjoint délégué, à signer la convention d'objectifs et tous documents en lien avec cette dernière.

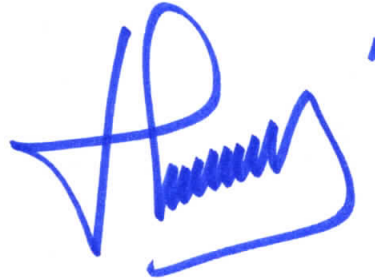
Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Julian Ladame', written in a cursive style.

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Frédéric Leveillé', written in a stylized, cursive manner.

VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 2 mars 2026
<u>Date de convocation</u> 24 février 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 2 Votants : 29 <u>Vote</u> Pour : 29 Contre : 0 0 Abstention : 0 Publication le : 9 – MARS 2026	Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : CHOQUET Brigitte ; LECERF Lionel (pouvoir à LEDENTU Sébastien) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à Hubert CHAILLOU). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; TÉRÉSA Isabelle.

2026-048	Convention de parrainage entre le Quai des Arts et la société DALKIA
-----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations ;
Considérant que DALKIA souhaite apporter leur soutien à l'activité du Quai des Arts de la Ville d'Argentan ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 3 du 11 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la convention de parrainage pour la saison 2025-2026 avec la société DALKIA sise 204 rue Sadi Carnot à Saint André Lez Lille (59350).

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

